

Image not found or type unknown



Avenant contrat de travail

Par **gturkmen**, le **18/03/2013** à **13:15**

Bonjour,rnrnJ'ai été victime d'un accident du travail en janvier 2008.rnMont contrat en ce temps là était de 39 h.rnrnDepuis l'accident, la médecine du travail m'autorise a travailler que 60% du temps. Donc je suis payé que 60 %: Es normal ?rnrnDe plus, il parle de me faire un avenant : donc contrat à 60 %. payé 60%.rnrnSerais-je dans mes droit si je demande ma paye d'avant sur la base d'un contrat 39h00. L'accident du travail est totalement de leur faute.rnrnMerci à tous de vos réponses